

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

## VILLE DE VINCENNES

## DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION DE MISE A DISPOSITION PRECAIRE DU LOGEMENT AU 2EME ETAGE SIS 296 AVENUE VICTOR HUGO A FONTENAY-SOUS-BOIS (94120) DÉCISION N° AU-19-060 EN DATE DU 25 JANVIER 2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n°4937 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Marc WALCH, 11<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de signer avec Madame Lydia SOVIENI, conservatrice du cimetière ancien situé 1, rue de Fontenay à Vincennes (94300), une convention de mise à disposition précaire d'un logement sis 296 avenue Victor Hugo à Fontenay-sous-Bois (94120),

## DÉCIDE

**DE SIGNER** avec Madame Lydia SOVIENI, une convention de mise à disposition à titre précaire d'un logement de type F3 au 2<sup>ème</sup> étage de l'immeuble situé 296 avenue Victor Hugo à Fontenay-sous-Bois (94120), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, moyennant le versement d'un loyer fixé mensuellement, au titre de la première année, à 446 € ainsi que 57,95 € de charges provisionnelles.

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

l'Adjoint au maire chargé de la prévention, de la sécurité publique, des affaires juridiques et du domaine,

Signé

**Marc WALCH** 

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20190125-Imc1H6030H1-AR Date de réception en Préfecture : 25/01/2019

Date de Publication : 25/01/2019